

**DELIBERATION N° 9 / 2006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR  
L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER  
Réunion du 11 mai 2006**

**Le conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger s'est réuni  
le 11 mai 2006 à 15h30**

Etaient présents :

M. Philippe ETIENNE, M. Michel LUMMAUX, M. Antoine POUILLIEUTE, M. Jean-François DESMAZIERES,  
M. Jean-Christophe DEBERRE, Mme Françoise LE BIHAN, M. Sylvain ITTE.  
M. Gérard BLONDEL.  
M. François PERRET, Mme DUTERTRE.  
M. Philippe CERF.  
M. Laurent GARNIER.  
Mme Monique CERISIER-BENGUIGUA.  
Mme Anne BARNAUD, M. Michel CHAUSSEMY, M. Jean-Pierre BAYLE, M. François DENIS,  
M. Abdelouhab BOUKOURAYCH.  
M. Didier PEREME, M. Michel BOUDOUX, M. Roger FERRARI, M. Stephan MADRIAS, M. François TURLAN.

*En application de l'article 4 du décret n°2003-1288 du 23 décembre 2003, M. François ROCHEBLOINE, M.  
Pierre-Yves DUWOYE, empêchés, ont donné procuration à Monsieur Philippe ETIENNE.*

*Voix consultatives : Mme Maryse BOSSIÈRE, M. Didier COULOMBEL, M. Jean SARREO.*

**POINT N° 9 : autorisation de prêt aux personnels résidents de l'AEFE en Algérie pour la prise en  
location d'un logement.**

L'autorisation porte sur la mise en place par l'Agence d'un dispositif d'octroi de prêt à 1% aux personnels résidents en Algérie, afin qu'ils puissent faire face aux dépenses de location de logement dans ce pays. Le conseil recevra une information annuelle sur les prêts accordés.

Le Président soumet cette autorisation de prêt aux personnels résidents en Algérie pour la prise en location d'un logement au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

VOTE POUR : 19

CONTRE : 0

ABST. : 5

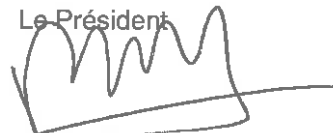
L'autorisation d'octroi de prêt aux personnels résidents en Algérie pour la location d'un logement est adoptée.

Pour exécution,  
La Directrice



Maryse BOSSIÈRE

Le Président



Philippe ETIENNE

Destinataires

Monsieur le ministre des affaires étrangères.

Madame la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur le ministre délégué au Budget et à la réforme de l'Etat.